

LA LUCIOLE

LE JOURNAL
INTERPROFESSIONNEL DE
L'UNION SYNDICALE
SOLIDAIRES 83



Edito



N ° 6 - Mars 2016

« Loi travail » : se battre jusqu'à son retrait !

Le 9 mars, à l'appel des organisations syndicales Solidaires, CGT, FO, FSU et des étudiants de l'UNEF, deux rassemblements ont eu lieu dans notre département, rassemblant près de 3000 personnes à Toulon et 400 à Draguignan. La réussite de ces deux rassemblements est indéniablement un succès.



Les remontées d'informations des militant-es de tous les départements sont partout les mêmes ! Le 9 mars, un grand mouvement social est né. Avec plus de 200 rassemblements et manifestations, nous étions des centaines de milliers dans la rue.

Poursuivons la lutte sans attendre ! Il s'agit maintenant de développer un vaste mouvement interprofessionnel, intergénérationnel, durable. L'intersyndicale nationale CGT/FO/FSU/SUD-Solidaires/UNEF/UNL/FIDL prévoit une journée de grève et de manifestation le 31 mars pour le retrait de la loi travail. Il s'agira d'un moment important de mobilisation, il faut d'ici-là multiplier les initiatives pour aller vers une mobilisation continue.

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL



Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent, 83000 Toulon
Téléphone : 04 94 21 81 89
Mél : contact@solidaires83.org

Fax : 04 22 14 08 43
Site internet : www.solidaires83.org



Retrouvez Solidaires Var sur Facebook: <https://www.facebook.com/SolidairesVar>



Déjà les étudiant-es et lycéen-nes appellent à une journée de mobilisation le 17 mars.

Le 22 mars une grève est en préparation dans la Fonction Publique pour prolonger les mobilisations précédentes contre le gel du point d'indice depuis juillet 2010, contre la dégradation des conditions de travail et la destruction lente et progressive des services publics. L'Union syndicale Solidaires porte partout dans les intersyndicales, nationales ou locales, la nécessité de lier les luttes entre le secteur privé et le secteur public, car la « loi travail » concerne aussi les fonctionnaires et surtout les agents non-titulaires de la Fonction Publique. Nous avons été les seuls à proposer que l'appel Fonction Publique soit lié à l'appel contre la « loi travail », et que ce dernier soit avancé le jour de la présentation du projet de loi en conseil des ministres le 24 mars.

D'ici le 31 mars il y a donc nécessité de mobiliser. Et pour Solidaires, pas question de nous laisser embobiner par les « aménagements » de la loi travail que négocient la CFDT, l'UNSA, la CFTC et la CGC. Il n'y a rien à négocier, rien à aménager, c'est la loi dans son ensemble qui est une attaque contre les droits des travailleurs/euses. Et quand bien-même il y aurait, au milieu de mille régressions, une disposition à sauver, il n'y a aucune raison de céder au chantage.

Prenons en main notre lutte ! Multiplions les initiatives, les assemblées générales, les actions, les débats publics, les pétitions, développons la grève.

**Le 31 mars, soyons toutes et tous en grève, et surtout participons toutes et tous massivement aux manifestations ! A Toulon comme à Draguignan rejoignons le cortège Solidaires pour porter cette revendication claire :
retrait de la « loi Travail » !**

Sommaire:

Simplification de la feuille de paie, clarification de la lutte de classe.	p3
Vive Le Progrès Social	p4
Kit de Survie à l'hôpital	p5
Cercle de silence	p7



NOUS NE NÉGOCIERONS PAS LE POIDS DE NOS CHAÎNES !

NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

Union
Syndicale
VAR
Solidaires

Simplification de la feuille de paie, clarification de la lutte de classe.

Le gouvernement a publié au journal officiel un décret relatif aux mentions figurant sur le bulletin de paie des salarié-es de droit privé (décret n°2016-190 du 25 février 2016). Ce décret qui a pour but de clarifier la lecture du bulletin de paie, entrera en application de manière progressive (dès le 1er mars 2016 pour les entreprises qui le souhaitent, au plus tard le 1er janvier 2017 pour les entreprises de plus de 300 salarié-es, ou le 1er janvier 2018 pour les autres).

Le but est, selon le décret, de normaliser et simplifier la lecture d'un bulletin de paie en regroupant les différentes lignes par risque couvert. Certaines mentions vont disparaître comme la mention du nom de l'organisme auquel l'employeur verse les cotisations de sécurité sociale... ainsi, il sera plus facile par la suite pour un gouvernement, de fusionner les différentes caisses sans que cela ne figure sur les bulletins de paie ?

Ce qui attire notre attention dès la première lecture, ce sont les termes utilisés dans l'introduction du décret "Une information des salariés sur le coût du travail est prévue, en insérant sur le bulletin de paie la somme du salaire brut et des contributions de l'employeur et le montant total des allégements financés par l'Etat, ayant un impact sur les cotisations sociales".

Rappelons pour commencer que le travail n'est pas un coût !!! Le salaire correspond à la contrepartie du travail effectué. Les prélèvements sociaux, ou cotisations sociales, sont là pour mutualiser les aides apportées aux salarié-es dès lorsqu'ils/elles rencontrent un souci: assurance chômage lors de la perte d'un emploi, assurance maladie lors d'une maladie, paiement d'une retraite en fin de carrière. Il s'agit ainsi pour ces cotisations d'un salaire différé que l'on touchera dès lors que l'on en aura besoin.

La logique capitaliste tend à définir ces cotisations comme des "charges salariales" ou "charges patronales". La notion de charge étant destinée à montrer que le travail coûte de l'argent aux patrons. Pauvres patrons !!!

Rappelons que sans salarié-es, pas de salaires, pas de cotisations, d'accord... mais pas non plus de production, de service, de chiffrer d'affaire, de recettes, de bénéfices pour les patrons. Ainsi pour augmenter ses bénéfices un patron souhaitera toujours réduire les cotisations sociales. Mais en réduisant ces cotisations, on réduit aussi dans la foulée les droits des salarié-es à avoir une assurance maladie décente, une assurance chômage permettant de continuer à vivre, une retraite suffisante pour vivre normalement après une vie de labeur...



Il y a donc bien une opposition entre l'intérêt des patrons et celui des salarié-es. Les premiers cherchant toujours à réduire les droits des seconds pour leur propre profit. La formulation de ce nouveau décret reprend cet antagonisme comme pour le marteler une fois de plus ! Cet antagonisme on l'appelle aussi la lutte des classes, avec d'un côté la bourgeoisie, et de l'autre le prolétariat ! Et le gouvernement, en choisissant volontairement ce type de formulation, démontre une fois de plus qu'il n'est pas du côté des travailleuses et des travailleurs.

Vive le Progrès Social

La Luciole ne contient pas de publicité. Exceptionnellement, nous dérogeons à ce principe suite au lancement du quotidien de nos ami-e-s du Progrès Social.

Lancer un nouveau quotidien national en format papier, c'est un pari un peu fou. Ça l'est encore plus quand il s'agit d'une initiative d'actrices et d'acteurs du progrès social : militants associatifs, syndicaux, de l'éducation populaire, d'organisations politiques, humanistes, citoyennes, etc.

Un quotidien d'information et d'opinion entièrement financé par les abonnements et sans aucune publicité, telle est notre conception d'un journal indépendant et engagé, mais sans dogmatisme. Qu'il s'agisse du fonctionnement - prises de décisions collectives, égalité salariale - ou de la ligne éditoriale - (re)donner la parole à celles et ceux qui s'impliquent dans la vie citoyenne -, ce journal se voit comme un outil pour participer à la construction du progrès social et dépasser les clivages. Pour cette raison, ce billet quotidien sera ouvert au mouvement social, avec une parole libre et tournante. Fernand Pelloutier, premier secrétaire de la Fédération des Bourses du travail en 1892, considérait sa fameuse expression « instruire pour se révolter » comme « l'art de se cultiver et de cultiver suffisamment les autres pour que les hommes puissent se gouverner et jouir eux-mêmes » : c'est là tout le sens de bâtir un projet d'émancipation individuelle, collective et laïque en refusant le fatalisme ambiant.

Du mardi au vendredi, le Progrès Social prendra la forme d'un 4 pages avec une information hiérarchisée, critique et riche. En faisant le choix du papier, à l'heure où le « tout numérique » s'érige en finalité absolue, nous réaffirmons que le journalisme ne peut s'exonérer de ce support.

Chaque samedi, un supplément de 4 pages fera la place à des thèmes aux couleurs des jours heureux : international, droit du travail, éducation populaire, économie, sports, musique, cinéma, littérature, sorties, sciences, antifascisme, commerce équitable... autant de sujets animés par une équipe d'une trentaine de contributeurs supplémentaires. Il n'y aura pas de surprise : pour que vive Le Progrès Social, il faudra à la fois des abonnements en nombre mais aussi qu'il devienne un véritable outil de réflexion et d'action.

Nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi !



Kit de Survie à l'hôpital

SUD Santé Sociaux 83 partage grâce à sa "brève de colère" son "kit de survie à l'hôpital" pour résister au harcèlement au travail.

Brève de Colère!

Mépris, vexations, humiliations, abus de pouvoir, voire harcèlements, sont devenus un mode de gestion des personnels dans les hôpitaux.

Avec l'individualisation de la société, et le délitement des liens sociaux, nombreux sont ceux qui, isolés, ont peur de demander de l'aide et de se défendre.

Ces conditions de travail altèrent sournoisement la santé : les agents viennent travailler la boule au ventre, se sentent infantilisés et démunis.

Voici certains faits et comportements que vous ne devriez ni subir ni accepter : cris, ordres incohérents et illégaux, rappel à domicile, changements de planning de dernière minute, refus de CA sans raisons, refus des jours enfants malades, etc. . .



Définition du harcèlement

Il s'agit d'agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits, à la dignité de la personne, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel (article 178 de la loi 2002-73 du 17 janvier 2002).

Kit de Survie à l'hôpital

1) Connaître ses droits

Informez-vous sur vos droits : les abus de pouvoir se fondent le plus souvent sur l'ignorance des salariés. Informez-vous auprès de votre syndicat!

2) Si vous vous sentez harcelé(e)

Ne gardez pas le silence et n'attendez pas que la situation se dégrade avant d'en parler autour de vous. Contactez votre syndicat. Parlez avec vos collègues. Consignez les faits bruts, avec les dates et heures, sans commentaires sur un cahier, sur votre portable ou autre support à votre convenance. Recueillez des témoignages. Vos représentants du personnel sauront vous guider et vous accompagner dans votre défense.

3) Ne restez pas isolé(e)

Il ne faut jamais garder pour soi, comme une maladie honteuse, les vexations et humiliations infligées par votre hiérarchie. Il faut en parler autour de soi et rendre public ce que vos supérieurs voudraient cantonner à la relation individuelle. Il n'y a aucune honte à parler. Si honte il y a, elle doit retomber sur vos oppresseurs.

4) Refuser de rencontrer un(e) supérieur(e) hiérarchique en tête à tête

Il faut toujours se faire accompagner d'un(e) collègue qui pourra témoigner si besoin de ce qui a été dit et en faire un compte rendu écrit. La présence d'une tierce personne permet d'éviter le plus souvent les tentatives de déstabilisation. Votre syndicat pourra vous

5) Ne jamais se confier à ses supérieurs hiérarchiques

Un(e) supérieur(e) hiérarchique n'est pas un(e) collègue comme un(e) autre. Tout ce que vous aurez confié sur votre vie personnelle pourra un jour être retourné contre vous. Si vous avez besoin de parler, confiez-vous plutôt à un(e) collègue en qui vous avez confiance.

6) Sachez dire non

Ce sont les plus soumis(e)s qui sont les premières cibles du harcèlement et des pressions hiérarchiques. Sachez refuser d'être malmené. Quand un(e) supérieur(e) hiérarchique dépasse les limites, vous le savez au fond de vous-même, alors n'hésitez pas et réagissez.

7) Si vous êtes témoin de harcèlement

Si vous voyez un(e) collègue en souffrance, victime d'acharnement, voire de harcèlement : ne détournez pas les yeux, votre témoignage lui sera précieux. Les témoins sont protégés par la loi.

En savoir plus:

Circulaire fonction publique du 4 mars 2014 🌐

Harcèlement moral au travail: service public.fr 🌐

Travail-emploi.gouv.fr 🌐

vos-droits.justice.gouv.fr 🌐

fonction-publique.gouv.fr 🌐



Retrouvez les coordonnées de tous les syndicats de Solidaires Var : ici 🌐

CERCLE DE SILENCE

Un cercle de silence, pourquoi faire?

Les participants se retrouvent (en général un soir par mois) pour observer une heure de protestation silencieuse, disposés en cercle sur une place publique. Le mouvement revendique 180 cercles et plus de 10 000 participants.

La démarche vise simultanément à protester contre « l'enfermement de personnes pour le seul fait d'être entrées en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie » et également à dénoncer les conditions de détention elles-mêmes.

Ce mouvement a été lancé par les frères franciscains de Toulouse en 2007, à l'initiative de l'un des leurs. Il s'est étendu à plusieurs villes et a été relayé par plusieurs associations telles que la Cimade ou Réseau éducation sans frontières. Les cercles de silence se décrivent comme regroupant « tous les courants de pensée et ouverts à tous ».

Intimidation et discours haineux

Un groupe de plusieurs dizaines de militants d'extrême droite (FNJ) a tenté d'interrompre le Cercle de silence mensuel qui se déroulait le 26 février à Toulon, sur la place de la Liberté. Arrivés par surprise, ils ont scandé leurs slogans xénophobes dans un vacarme assourdissant. Mais, comme en mars 2009 et en septembre 2010, le cercle ne s'est pas brisé et a poursuivi sa présence silencieuse jusqu'à son terme.

Christophe Baconin, coordinateur du "Cercle de silence", avait se sentir atterré « par la méthode, qui laisse imaginer ce que ferait le FN au pouvoir » (Var Matin, le 27 février 2016). La section de Toulon de la LDH a réagi par un communiqué ici. 🌐

Communiqué de presse suite au comportement du FNJ:



Communiqué de presse des organisations varoises CGT - FSU - Solidaires - UNEF

La haine, le racisme et la xénophobie une nouvelle fois sur la place publique

Vendredi 26 février se tenait sur la place de la Liberté à Toulon, le 78ème cercle de silence. Les cercles de silence sont des rassemblements silencieux organisés pour « protester contre l'enfermement systématique des sans-papiers dans les centres de rétention administrative en France ».

Une nouvelle fois, comme en mars 2009, comme en septembre 2010, le cercle de silence a été perturbé par des militants d'extrême-droite, cette fois-ci à l'initiative du FNJ.

Une nouvelle fois, face à un rassemblement pacifique, ces militants ont vociféré des slogans de haine à l'encontre des migrantes et des migrants qui ne font que fuir des pays où leurs conditions de vie sont catastrophiques, où leurs vies et leurs libertés sont menacées.

Une nouvelle fois, ces militants d'extrême-droite ont tout fait pour empêcher par leur violence verbale, un groupe de personnes pacifiques de s'exprimer.

La volonté des dirigeants du parti de lisser l'image du FN se heurte à la réalité du terrain : à l'appel du FNJ du Var, en présence du directeur national de leur mouvement, d'élus portant notamment une écharpe de la région. Ces individus démontrent une nouvelle fois que le FN est toujours un parti d'extrême-droite véhiculant un discours raciste et xénophobe.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et l'UNEF, qui mènent en commun une campagne intersyndicale contre l'extrême-droite, ses idées et ses pratiques, apportent leur soutien aux manifestantes et manifestants qui organisent les cercles du silence, exprimant pacifiquement leur préoccupation concernant la politique du gouvernement en matière d'immigration.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et l'UNEF, alertent une nouvelle fois les représentants des pouvoirs et notamment le Préfet du Var sur cette atteinte à l'expression démocratique, et demandent qu'à l'avenir, toutes les dispositions qui s'imposent soient prises pour empêcher les provocations de ces fauteurs de trouble, dans le respect de la liberté et de la démocratie.

Au-delà, elles appellent à la vigilance active et à la mobilisation de toutes et tous face aux tentatives d'intimidation venant de l'extrême-droite et continueront de lutter contre la banalisation des idées racistes et xénophobes, dans le Var et ailleurs.

Toulon, le 16 mars 2016

